

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2012



Morgins/Sion, 19 octobre 2011

S O M M A I R E

	Page
1	INTRODUCTION..... 4
2	COMPTE DES INVESTISSEMENTS 6
3	CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2012..... 7
4	COMPTE DE FONCTIONNEMENT..... 8
4.1	Charges de personnel..... 8
4.2	Biens, services et marchandises 11
4.3	Subventions sans caractère d'investissement 12
5	POUVOIR LEGISLATIF..... 14
6	DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE 15
6.1	Service cantonal des contributions 15
6.2	Service de la santé publique 16
7	DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION. 19
7.1	Police cantonale..... 19
7.2	Service de la circulation routière et de la navigation 20
7.3	Etablissements pénitentiaires 20
7.4	Offices des poursuites et faillites 20
7.5	Service de l'action sociale..... 20
8	DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT 22
8.1	Service de la jeunesse 22
8.2	Service de la formation tertiaire 22
8.3	Service de l'enseignement..... 23
8.4	Service de la formation professionnelle 24
8.5	Service de la culture..... 24
8.6	Service l'informatique..... 24
9	DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE 25
9.1	Service du développement économique..... 25
9.2	Service de l'industrie, du commerce et du travail 26
9.3	Service de l'énergie et des forces hydrauliques 26
9.4	Service des registres fonciers et de la géomatique 26
10	DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ... 27
10.1	Office de construction des routes nationales..... 27
10.2	Service des transports 27
10.3	Service des routes et des cours d'eau..... 28
10.4	Service des bâtiments, monuments et archéologie 28
11	MANDATS DE PRESTATIONS 29
12	CONCLUSION 30

* * *

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

Georges Emery
Président

Jérôme Favez
Vice-président

Daniel Porcellana
Rapporteur de langue française

Alex Schwestermann
Rapporteur de langue allemande

Alexandre Caillet

Gilbert Loretan

Marianne Maret

Frédéric Mivelaz

Christophe Perruchoud

Freddy Philippoz

Manfred Schmid

Markus Truffer

et

Marylène Volpi Fournier

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2012** et vous présente ci-après son rapport.

1 INTRODUCTION

Le budget 2012 présente des résultats positifs, soit un excédent de revenus de Fr. 0.9 mio après enregistrement des amortissements ordinaires de Fr. 157.1 mios et des amortissements supplémentaires de Fr. 24.7 mios ainsi qu'un excédent de financement de Fr. 0.1 mio. L'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement est ainsi respectée.

La variation du budget 2012 **par rapport au compte 2010 et au budget 2011** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Variation par rapport au compte 2010	Variation par rapport au compte 2010 en %	Variation par rapport au budget 2011	Variation par rapport au budget 2011 en %
Compte de fonctionnement							
Recettes	2'757.3	2'756.5	2'898.4	141.1	5.1%	141.9	5.1%
Charges	2'422.5	2'526.9	2'715.6	293.1	12.1%	188.7	7.5%
<i>Marge d'autofinancement</i>	334.8	229.6	182.8	-152.0	-45.4%	-46.8	-20.4%
Amortissements ordinaires	147.4	149.3	157.1	9.7	6.6%	7.8	5.2%
Amortissements supplémentaires	115.3	57.7	24.7	-90.6	-78.6%	-33.0	-57.2%
<i>Total amortissements</i>	262.7	207.0	181.8	-80.9	-30.8%	-25.2	-12.2%
Excédent des revenus	72.1	22.6	0.9	-71.2	-98.8%	-21.7	-96.0%
Compte des investissements							
Dépenses d'investissements	551.7	550.5	540.9	-10.8	-2.0%	-9.6	-1.7%
Recettes d'investissements	314.6	324.6	358.2	43.6	13.9%	33.6	10.4%
Investissements nets	237.1	225.9	182.7	-54.4	-22.9%	-43.2	-19.1%
Excédent de financement	97.6	3.6	0.1	-97.5	-99.9%	-3.5	-97.2%
Degré d'autofinancement	141.2%	101.6%	100.1%				

Il peut être constaté qu'avec un excédent de revenus de Fr. 0.9 mio et un excédent de financement de Fr. 0.1 mio, l'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement **est juste atteinte**.

Cet objectif a seulement pu être atteint grâce à une diminution des investissements nets de Fr. 43.2 mios par rapport au budget 2011 et à la dissolution de Fr. 10 mios du fonds de soutien à l'économie. Cette évolution démontre que l'Etat est confronté à des périodes plus difficiles.

L'évolution de la marge d'autofinancement reflète cette situation.

Evolution de la marge d'autofinancement

en mios de francs	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Marge d'autofinancement	277.8	308.1	252.5	241.8	334.8	229.6	182.8

La marge d'autofinancement est influencée par les attributions et les prélèvements des financements spéciaux. Ci-après, nous présentons la marge d'autofinancement sans les attributions et les prélèvements qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires :

en mios de francs	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Marge d'autofinancement publiée	277.8	308.1	252.5	241.8	334.8	229.6	182.8
Attributions préfinancement des investissements	5.6	20.7	13.3	28.3	14.6	0.0	0.0
Prélèvement préfinancement des investissements	-0.1	-3.1	-9.0	-8.7	-22.3	0.0	0.0
Attribution fonds soutien à l'économie			50.0				-10.0
Attribution fonds caisses de prévoyance				30.0	30.0		
Attribution fonds grands projets d'infrastructures						29.0	
Marge d'autofinancement retravaillée	283.3	325.7	306.8	291.4	357.1	258.6	172.8

La Cofi constate que

- la marge d'autofinancement a atteint une valeur record en 2010 avec Fr. 357.1 mios. Entre 2006 et 2009, elle s'élevait en moyenne à Fr. 302 mios et, entre 2006 et 2010, à Fr. 313 mios ;
- la marge d'autofinancement passe au budget 2012 à Fr. 172.8 mios, soit une diminution de 45% par rapport à la moyenne 2006 à 2010 et de 33 % par rapport au budget 2011 ;
- la suppression de la participation au bénéfice de la BNS explique partiellement cette baisse. Le budget 2011 retenait encore un montant de Fr. 65 mios. Si ce montant avait pu également être budgétisé en 2012, la marge d'autofinancement serait de Fr. 237.8 mios, soit une diminution de Fr. 20.8 mios par rapport au budget 2011 ;
- le budget 2012 ne prévoit pas d'alimentation du fonds des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle (budget 2011 : Fr. 29 mios). Dans la PIP 2011-2014, le Conseil d'Etat avait encore retenu une alimentation annuelle de Fr. 20 mios pour 2012 et 2013. En cas d'excédent de revenus lors de la clôture du compte 2012, la Cofi demande que ce fonds soit alimenté d'une manière appropriée conformément à la PIP 2011-2014.

Nouvelle procédure pour l'établissement du budget 2012

Afin de mieux impliquer les départements dans la budgétisation, une nouvelle procédure a été mise en place pour le budget 2012. Après déduction des charges « fixes » (salaires, intérêts, etc.), une enveloppe de Fr. 1.2 milliards était à disposition pour les charges de fonctionnement et les investissements. Le Conseil d'Etat a attribué à chaque département une enveloppe. Il incombait aux chefs de département de fixer les priorités à l'intérieur de leur département respectif. Actuellement, un inventaire des avantages et inconvénients de ce système est établi pour décider de la procédure à mettre en place pour le budget 2013.

2 COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Investissements de l'Etat

Investissements en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Investissements propres de l'Etat					
Dépenses brutes	315.3	321.4	324.0	338.7	364.9
Recettes	-236.6	-221.5	-222.7	-235.0	-265.7
Coût net à charge de l'Etat	78.7	99.9	101.3	103.7	99.1
Part aux investissements de tiers					
Dépenses brutes	151.3	164.8	169.7	162.7	130.7
Recettes	-50.1	-52.5	-46.4	-49.1	-51.0
Coût net à charge de l'Etat	101.2	112.3	123.3	113.6	79.7
Prêts et participations					
Dépenses brutes	38.7	43.5	57.9	49.1	45.3
Recettes	-57.8	-51.3	-45.4	-40.4	-41.5
Net mis à disposition par l'Etat	-19.1	-7.8	12.5	8.7	3.8
Total des investissements nets de l'Etat	160.8	204.4	237.1	225.9	182.6

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Investissements bruts	505.3	529.7	551.7	550.5	540.9

Bien que les investissements nets diminuent de Fr. 43.3 mios par rapport au budget 2011, la Cofi constate avec satisfaction que le volume des investissements bruts est supérieur au budget 2011 et des derniers exercices compte tenu du changement au niveau des investissements hospitaliers. Pour l'emploi et l'économie, c'est le montant des investissements bruts qui est important.

La diminution des investissements nets s'explique partiellement par le nouveau système de financement des investissements des hôpitaux. A partir du 1^{er} janvier 2012, les coûts des investissements font partie du tarif hospitalier et se retrouveront donc sous la rubrique 36 « Subventions accordées ».

3 CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2012

Le budget 2012 du compte de fonctionnement par nature se présente comme suit :

Fonctionnement en mio de Fr. (sans les imputations internes et arrondis)	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Différence entre le budget 2012 et le budget 2011	
<i>Charges</i>					en %
Dépenses pour le personnel	619.80	642.30	967.50	325.20	50.63%
Biens, services et marchandises	212.70	217.60	220.30	2.70	1.24%
Intérêts passifs	22.00	20.90	36.60	15.70	75.12%
Amortissements du PF	21.20	16.10	16.30	0.20	1.24%
Parts et contr. sans affectation	59.40	58.20	96.60	38.40	65.98%
Déd. aux collectivités publiques	89.40	95.60	94.50	-1.10	-1.15%
Subv. sans caractère d'invest.	1'181.90	1'274.40	1'125.40	-149.00	-11.69%
Subventions redistribuées	120.50	117.70	120.50	2.80	2.38%
Attribution aux financements spéciaux	95.70	84.10	38.00	-46.10	-54.82%
Total des dépenses	2'422.50	2'526.90	2'715.60	188.70	7.47%
Augmentation annuelle		4.31%	7.47%		
<i>Indice (réf. 2010)</i>	<i>100.00</i>	<i>104.31</i>	<i>112.10</i>		
<i>Recettes</i>					
Impôts	1'145.90	1'158.00	1'233.00	75.00	6.48%
Régales, patentes et concessions	103.70	102.00	40.50	-61.50	-60.29%
Revenus des biens	42.20	34.50	51.50	17.00	49.28%
Contributions	222.40	216.20	193.60	-22.60	-10.45%
Part aux recettes féd. sans affect.	648.00	671.00	685.60	14.60	2.18%
Dédommagements de collectivités publ.	115.70	113.50	106.80	-6.70	-5.90%
Subventions acquises	309.40	330.00	438.30	108.30	32.82%
Subventions à redistribuer	120.50	117.70	120.50	2.80	2.38%
Prélèvements s/fin. spéciaux	49.50	13.50	28.60	15.10	111.85%
Total des recettes	2'757.30	2'756.50	2'898.40	141.90	5.15%
Augmentation annuelle		0.0%	5.1%		
<i>Indice (réf. 2010)</i>	<i>100.00</i>	<i>99.97</i>	<i>105.12</i>		
Marge d'autofinancement	334.80	229.60	182.80	-46.80	-13.98%

Evolution des charges et des recettes

Pour l'élaboration du budget 2012, le Conseil d'Etat s'est basé sur un renchérissement présumé de 0.9%. L'entrée en vigueur du projet RPT II au 1^{er} janvier 2012 rend difficile une comparaison avec les années précédentes. Il est rappelé notamment les conséquences comptables en lien avec la cantonalisation des enseignants de l'école obligatoire. Du fait que, pour le projet RPT II, le principe de la neutralité des coûts entre l'Etat et les communes a été retenu, il y a donc lieu de comparer l'évolution des charges et des recettes dans leur globalité. Il ressort de cette comparaison que les charges augmentent plus que les recettes. Ce fait a des conséquences importantes sur la marge d'autofinancement qui diminue d'une manière importante (cf. page 5).

4 COMPTE DE FONCTIONNEMENT

La Cofi analyse ci-après l'évolution des principales dépenses du compte de fonctionnement soit :

- les charges du personnel,
- les dépenses générales (biens, services et marchandises),
- les subventions sans caractère d'investissement.

4.1 Charges de personnel

Etant donné la cantonalisation du personnel des écoles obligatoires au 1^{er} janvier 2012, la comparaison directe des charges du personnel de l'Etat du Valais avec les exercices antérieurs n'est pas relevante en soi comme le démontre le tableau ci-après :

en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Charges du personnel	567.6	601.5	618.9	642.3	967.5

L'augmentation des charges du personnel de Fr. 325.2 mios au budget 2012 par rapport au budget 2011 s'explique par les faits suivants :

Budget 2011	642.3
./. La Castalie, transformée en institution autonome de droit public	-22.7
Solde intermédiaire	619.6
Salaires et charges sociales des enseignants de la scolarité obligatoire y.c. 22.4 nouveaux postes	314.8
20 nouveaux postes d'enseignant sans scolarité obligatoire + augmentations individuelles	5.6
36 nouveaux postes	4.0
Salaires et charges sociales des offices régionaux de placements	14.2
Pont AVS scolarité obligatoire	3.2
Renchérissement	6.9
Augmentation individuelle	5.7
Augmentation des charges pour la formation	1.0
Abandon postfinancement du renforcement du degré de couverture des anciennes caisse de retraite	-30.0
Augmentation de la cotisation caisse de retraite (taux selon âge)	22.0
Solde intermédiaire	967.0
Montant prévu au budget	967.5
Différence / arrondis	0.5

Dans la planification intégrée pluriannuelle 2011-2014, le Conseil d'Etat avait retenu pour 2012 une augmentation de 40 postes supplémentaires pour le personnel administratif et le personnel enseignant. L'augmentation effective au budget 2012 est donc supérieure à la PIP.

Postes nouveaux

Nouvelle organisation judiciaire	Tribunaux	1 secrétaire	1
Nouvelle organisation judiciaire	Ministère public	0.5 collaborateur administratif	0.5
Péréquation intercommunale	Administration des finances	1 collaborateur scientifique	1
Contrôle des viandes	Service de la consommation et affaires vétérinaires	0.5 vétérinaire	0.5
Intégration des aspirants	Police cantonale	12 aspirants	12
Centre de contrôle du trafic lourd (CCTL)	Police cantonale	6 policiers 2 mécaniciens	6 2
Centre de contrôle du trafic lourd (CCTL)	Service de la circulation et de la navigation	1 expert 2 collaborateurs administratifs	1 2
Sécurité au travail	Service de la protection des travailleurs	1 inspecteur sécurité	1
Renforcement service administratif	Service administratif et juridique DECS	1 collaborateur scientifique	1
Renforcement de la collaboration avec l'école	Service cantonal de la jeunesse	1 psychologue	1
Orientation dans les CO et EPP	Service de la formation professionnelle	0.5 psychologue	0.5
Renforcement services centraux	Service cantonal de l'informatique	0.5 analyste programmeur 1 technicien informatique	0.5 1
Mise en œuvre stratégie énergétique	Service de l'énergie et des forces hydrauliques	1 collaborateur scientifique	1
Projet RF 2020	Service des registres fonciers et géomatique	1.5 collaborateur spécialisé	1.5
Renforcement	Service des transports	1 ingénieur, chef de projet	1
Controlling et assurance qualité, projet Rhône	Service des routes et cours d'eau	1 responsable controlling et assurance qualité, projet Rhône 0.5 collaborateur administratif d'acquisiteur de biens immobiliers	1 0.5
		TOTAL	36

Variation postes d'enseignants

	Fonction	Variations enseignants
Scolarité obligatoire	Enseignants école primaire	7.5
	Enseignants cycle d'orientation	14.9
		22.4
Service administratif	Enseignants	-0.5
Service de la jeunesse	Enseignants	-0.3
Service de la formation tertiaire HEVS	Enseignants, animateurs formation continue	0.8
	Enseignants	5.4
	Auxiliaires	-2.1
		4.1
Service de l'enseignement	Secondaire II	-8.4
	Formation L2/L3	13
	Enseignants primaires, CO et 2ème degré	4.2
	Animateurs	-0.8
	Inspecteurs scolaires	1.3
		9.3
Service de la formation professionnelle	Enseignants	6.2
Service de l'agriculture	Enseignants honoraires (exprimé en EPT 120'000.-/poste)	1.2
		42.4

Après étude détaillée de cette rubrique, la Cofi constate que les postes supplémentaires sont tous justifiés. Il en découle que la Cofi n'entend pas cette année demander une réduction des charges de personnel, elle continuera dans les années futures à analyser de manière détaillée cette rubrique et interviendra s'il y a lieu de le faire.

4.2 Biens, services et marchandises

Nous présentons ci-dessous l'évolution de la rubrique « Biens, services et marchandises » des différents pouvoirs et départements :

	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart bu 2012 co 2010	Ecart budget 2012 - 2011
Pouvoir législatif	842'552	1'232'000	1'283'700	441'148	51'700
Pouvoir exécutif	510'093	433'200	432'200	-77'893	-1'000
Pouvoir judiciaire	4'758'498	4'250'900	4'473'400	-285'098	222'500
Présidence	3'474'378	4'382'600	4'337'600	863'222	-45'000
DFIS	16'230'280	18'443'600	16'977'300	747'020	-1'466'300
DSSI	37'110'193	38'529'400	38'612'000	1'501'807	82'600
DECS	47'018'030	52'983'500	53'441'400	6'423'370	457'900
DEET	8'349'407	10'510'800	12'470'500	4'121'093	1'959'700
DTEE	94'366'494	86'867'900	88'249'000	-6'117'494	1'381'100
Totaux	212'659'925	217'633'900	220'277'100	7'617'175	2'643'200

Par l'externalisation de La Castalie et l'intégration des ORP, cette rubrique a été déchargée de Fr. 1.1 mios. L'augmentation effective est donc de Fr. 3.7 mios par rapport au budget 2011.

La Cofi demande au Conseil d'Etat une économie de Fr. 1 mio dans la rubrique « Biens, services et marchandises ».

L'économie demandée doit alimenter le fonds pour les infrastructures du 21^{ème} siècle.

4.3 Subventions sans caractère d'investissement

Les subventions sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en millions de francs (totaux arrondis)	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2012 - 2011
Enseignement et formation	303.8	318.3	119.9	-198.4
Ecoles primaires	105.4	104.1	2.2	-101.9
Cycles d'orientation	100.8	104.1	2.5	-101.6
Enseignement secondaire	0.8	0.9	3.1	2.2
Enseignement spécialisé	29.2	31.9	33.6	1.7
Formation tertiaire	34.0	40.4	40.5	0.1
Formation professionnelle	17.7	16.8	16.6	-0.2
Coord. scolaires, échanges linguistiques	1.8	1.9	2.0	0.1
Bourses d'études	14.1	18.4	19.5	1.1
Culture et loisirs	13.5	14.7	14.9	0.2
J&S et fonds du sport	4.4	4.3	4.5	0.2
Culture	9.1	10.4	10.4	0.0
Santé	470.4	522.7	572.6	49.9
Santé publique	297.8	340.7	379.3	38.6
Réduction primes assurance-maladie	171.6	181.1	192.3	11.2
Dîme d'alcool	1.0	1.0	1.0	0.0
Prévoyance sociale	264.9	279.1	272.6	-6.5
Assurances sociales	82.3	90.3	92.1	1.8
Action sociale	135.1	138.9	146.4	7.5
Aide à la jeunesse	19.8	19.7	21.3	1.6
Mesures chômage	27.8	30.3	12.9	-17.4
Trafic	48.5	50.9	51.9	1.0
Entreprises de transports	48.5	50.9	51.9	1.0
Aménagement et environnement	11.6	12.6	12.3	-0.3
Entretien des cours d'eau	4.0	4.1	4.0	-0.1
Entretien des forêts et du paysage	7.6	8.5	8.2	-0.3
Economie publique	36.2	34.8	38.3	3.5
Promotion touristique et économique	23.9	22.3	24.4	2.1
Agriculture	7.8	7.7	8.2	0.5
Forces hydrauliques	4.5	4.8	5.7	0.9
Finances	0.1	2.6	0.0	-2.6
Communes: assainissements et fusions	0.1	2.6	0.0	-2.6
Autres subventions	32.9	38.6	42.9	4.3
Subventions des loteries	23.5	24.1	26.7	2.6
Autres	9.4	14.5	16.2	1.7
Total	1'181.9	1'274.3	1'125.4	-148.9

Les plus importants écarts sont à constater au niveau de la scolarité obligatoire (effet RPT II), de la santé (modification LAMal relative au financement hospitalier) et des mesures de chômage (cantonalisation des ORP).

En ne tenant pas compte de la cantonalisation du personnel de la scolarité obligatoire et de celle des ORP, les subventions accordées sont en croissance de Fr. 60.4 mios ou 5.7% par rapport au budget 2011.

Une fois de plus, la Cofi constate une augmentation importante de cette rubrique. Depuis plusieurs exercices budgétaires, la Cofi demande au Conseil d'Etat une meilleure maîtrise de ces dépenses. Les efforts entrepris par le Conseil d'Etat ne correspondent pas aux attentes de la Cofi.

La Cofi propose au Parlement une réduction budgétaire de la rubrique 36 « Subventions accordées » de Fr. 12 mios, soit :

- Fr. 6 mios au niveau du subventionnement des caisses-maladie (voir explications ci-après)
- Fr. 6 mios sur les autres subventions sans caractère d'investissement.

Il s'agit d'une demande réaliste représentant 1% des dépenses de cette rubrique.

L'économie demandée doit alimenter le fonds pour les infrastructures du 21^{ème} siècle.

La motivation de la Cofi pour la réduction du subventionnement des caisses-maladie ressort du tableau et des explications ci-après :

Subventions caisses-maladie	Budget 2011	Budget 2012
Part du canton	97'630'000	105'970'000
Part de la Confédération	83'470'000	86'330'000
Total	181'100'000	192'300'000
Augmentation en Fr.		11'200'000
Augmentation en %		6.18%

L'augmentation de la prime de référence pour les adultes en 2012 est prévue à 2.3 % par rapport à l'année 2011.

La Cofi constate que l'augmentation de ces subventions progresse au budget 2012 de 6.18%. Si l'augmentation avait été limitée à la prime de référence pour les adultes, elle serait de Fr. 4.2 mios. La différence est donc de Fr. 7 mios. La Cofi estime qu'en principe l'augmentation ne devrait pas être plus importante que celle de la prime de référence adulte. C'est pourquoi, la Cofi propose une diminution de Fr. 6 mios au niveau du subventionnement des primes des caisses-maladie pour 2012. Dans ce contexte, la Cofi est de l'avis que la répartition des subventions devrait être mieux ciblée.

Fonds de soutien à l'économie

En application du décret de 2009 sur le fonds de soutien à l'économie, le Conseil d'Etat a prévu la dissolution du solde de ce fonds à hauteur de Fr. 10 mios. Pour le cas où le Parlement déciderait de prolonger la durée du décret, le compte de fonctionnement du budget 2012 ne serait plus équilibré. Dans ce cas, le Gouvernement devra trouver une économie supplémentaire de Fr. 10 mios dans les charges de fonctionnement afin de respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

5 POUVOIR LEGISLATIF

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Charges	4'453'638	5'274'900	5'390'700	115'800	2.20%
Revenus	201'869	5'700	10'200	4'500	78.95%
Excédent des charges	4'251'769	5'269'200	5'380'500	111'300	2.11%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart Budget 2011 - 2012	en %
Investissements propres	142'107	500'000	1'000'000	500'000	100.00%
Subventions accordées	0	0	0	0	
Dépenses d'investissements	142'107	500'000	1'000'000	500'000	100.00%
Recettes d'investissements	0	0	0	0	
Excédent de dépenses	142'107	500'000	1'000'000	500'000	100.00%

Commission de protection des données

En décembre 2009, le Grand Conseil a nommé une préposée à la protection des données. Cette dernière a été engagée sur la base d'un mandat d'un volume budgétaire à hauteur de Fr. 100'000.00 plus les frais. Pour le budget 2012, la Présidence du Grand Conseil a retenu un montant de Fr. 300'000.00 honoraires et frais compris. Par erreur, un montant de Fr. 437'500.00 a été retenu au budget soumis au Parlement.

La Cofi demande donc de diminuer le budget (rubrique 31) pour la préposée à la protection des données de Fr. 137'500.00 conformément à la décision de la Présidence du Grand Conseil. D'autre part, elle demande également un réexamen du mandat attribué à la préposée à la protection des données en comparaison avec la solution de la création d'un poste (taux d'activité à déterminer) affecté à cette tâche.

6 DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Charges	719'800'092	770'465'200	836'553'000	66'087'800	8.58%
Revenus	1'863'447'131	1'881'284'300	1'907'241'700	25'957'400	1.38%
Excédent de revenus	1'143'647'039	1'110'819'100	1'070'688'700	-40'130'400	-3.61%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart Budget 2011 - 2012	en %
Investissements propres	1'919'209	3'807'000	4'720'000	913'000	23.98%
Subventions accordées	44'875'204	40'400'000	11'088'000	-29'312'000	-72.55%
Dépenses d'investissements	46'794'413	44'207'000	15'808'000	-28'399'000	-64.24%
Recettes d'investissements	1'973'660	1'899'000	0	-1'899'000	-100.00%
Excédent de dépenses	44'820'753	42'308'000	15'808'000	-26'500'000	-62.64%

6.1 Service cantonal des contributions

Rubr. 40 : Impôts

+ Fr. 66'750'000.00

Par rapport au budget 2011, les recettes fiscales augmentent de 6.9%. Les impôts ont été estimés sur les mêmes bases que les années précédentes. Les recettes supplémentaires reflètent la situation conjoncturelle particulièrement bonne de notre canton qui peut s'appuyer sur une situation économique stable.

Evolution des recettes fiscales entre 2009 et 2010 – situation au 16.09.2011 (personnes physiques)

Types	Rev.IC 10	Rev.IC 09	Différ. Fr.	Différ. %	Rev.IF 10	Rev.IF 09	Différ. Fr.	Différ. %	Fort. 10	Fort. 09	Différ. Fr.	Différ. %
PP-Dép-Dom.	161'296'109	157'465'302	3'830'807	2.43%	42'520'568	40'802'738	1'717'830	4.21%	19'146'811	18'597'491	549'320	2.95%
PP-Dép-HC/HP	544'659	997'176	-452'517	-45.38%	246'946	445'938	-198'992	-44.62%	325'374	456'702	-131'328	-28.76%
PP-Indép.	7'204'167	6'567'212	636'955	9.70%	4'065'685	3'039'245	1'026'440	33.77%	991'766	861'676	130'090	15.10%
Totaux	169'044'935	165'029'690	4'015'245	2.43%	46'833'199	44'287'921	2'545'278	5.75%	20'463'951	19'915'869	548'082	2.75%

Augmentation budgétisée lors du budget 2010

2.50%

2.50%

1.00%

Il ressort des taxations des personnes physiques 2010 effectuées au 16.09.2011 qu'elles correspondent d'une manière générale aux estimations faites lors de l'établissement du budget 2010. Ce constat rassure la Cofi en ce qui concerne l'estimation faite pour le budget 2012.

6.2 Service de la santé publique

L'évolution des subventions pour la réduction des primes des caisses-maladie inquiète la Cofi. Depuis 2008, les coûts ont augmenté de 22.5% (Fr. 35.3 mios). Déjà dans son rapport sur le budget 2011, la Cofi avait mis en évidence cette explosion des coûts et avait demandé au Conseil d'Etat d'analyser la possibilité de limiter la prime moyenne de référence et de prendre les décisions nécessaires pour corriger l'évolution dans ce secteur. Tout récemment, le DFIS a remis un rapport et la Cofi analysera l'appréciation faite par le département.

GP 11 : Promotion, prévention, observatoire, épidémiologie - Fr. 2'051'000.00

En lien avec la RPTII, le canton ne subventionnera plus les soins dentaires à la jeunesse. Il est ainsi déchargé de Fr. 2.051 mios. Ces frais seront pris en charge par les communes :

	Budget 2011	Budget 2012	Ecart
Subv. "Centres d'information toxicologique"	54'000.00	56'000.00	2'000.00
Subventions exploitation LVT	2'600'000.00	2'750'000.00	150'000.00
Subventions exploitation PSV	1'721'000.00	1'700'000.00	-21'000.00
Subventions exploitation soins dentaires à la jeunesse	2'451'000.00	400'000.00	-2'051'000.00
Prévention au suicide	290'000.00	261'000.00	-29'000.00
Conseils et prévention santé	280'200.00	280'200.00	0.00
Régulation médicale	700'000.00	800'000.00	100'000.00
ICHV (OVS)	1'601'000.00	1'555'000.00	-46'000.00
ICHV (CMIE)	651'000.00	597'000.00	-54'000.00
ICHV (Registre des tumeurs)	343'000.00	368'000.00	25'000.00
Diverses subventions pour la prévention	55'300.00	15'300.00	-40'000.00
Coûts répartis	841'233.00	685'795.00	-155'438.00
Recettes	-1'757'394.00	-1'737'220.00	20'174.00
Investissements (OVS - informatique)	680'000.00	200'000.00	-480'000.00
GP 11	10'510'339.00	7'931'075.00	-2'579'264.00

RSV

GP 13 : Prise en charge hospitalière + Fr. 18'130'000.00

L'évolution entre le budget 2011 et le budget 2012 est présentée dans le tableau suivant :

	Budget 2011	Budget 2012	Ecart
Subventions d'exploitation aux hôpitaux publics	206'450'000.00	239'439'000.00	32'989'000.00
Audit du RSV	500'000.00	0.00	-500'000.00
HRC - préfinancement	222'000.00	222'000.00	0.00
Assistanat en cabinet	160'000.00	430'000.00	270'000.00
Coordination dons d'organes	160'000.00	150'000.00	-10'000.00
Hospitalisation hors canton	23'002'000.00	39'500'000.00	16'498'000.00
Centre de soins palliatifs	850'000.00	850'000.00	0.00
Cliniques de Valère et RZL AG	0.00	8'900'000.00	8'900'000.00
Coûts répartis	2'006'049.00	2'544'033.00	537'984.00
Mise à disposition des infrastructures immobilières	0.00	-12'823'000.00	-12'823'000.00
Recettes	-16'829.00	-25'971.00	-9'142.00
Investissements hôpitaux publics	30'340'000.00	4'138'000.00	-26'202'000.00
Investissements RZL AG	500'000.00	0.00	-500'000.00
Investissement propre de l'Etat lié aux hôpitaux	600'000.00	1'960'000.00	1'360'000.00
Service de la dette des hôpitaux	2'380'000.00	0.00	-2'380'000.00
GP 13	267'153'220.00	285'284'062.00	18'130'842.00

Les subventions aux frais d'exploitation des hôpitaux publics augmentent d'une manière importante (+ Fr. 32.989 mios). Le détail ressort du tableau suivant :

	Budget 2011	Budget 2012	Ecart
Hôpitaux publics (RSV y.c. HDC) :			
Financement ordinaire (LAMal/LAA/AI/AM)	195'020'049	207'168'542	12'148'493
Prestations d'intérêt général*	11'429'951	12'732'271	1'302'320
Charges liées aux investissements (part. p.p.)	0	19'538'187	19'538'187
Total Hôpitaux publics (RSV)	206'450'000	239'439'000	32'989'000
Hôpitaux privés :			
Clinique de Valère	0	6'500'000	6'500'000
RZL AG	0	2'400'000	2'400'000
Total Hôpitaux privés	0	8'900'000	8'900'000
Total budgété pour les hôpitaux	206'450'000	248'339'000	41'889'000
Autres éléments financiers			
Investissements financés par le canton	30'340'000	4'138'000	-26'202'000
Recette pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières	0	-12'823'000	-12'823'000
Total	30'340'000	-8'685'000	-39'025'000
Total	236'790'000	239'654'000	2'864'000

* frais de formation, prestations d'utilité publique et mandats

Il ressort de ce tableau que les montants pour la prise en charge hospitalière augmentent de Fr. 41.9 mios. Cette augmentation s'explique en partie par l'intégration des coûts d'investissements dans les forfaits (Fr. 19.5 mios).

Dans ce contexte, il sied de relever que la grande partie de l'augmentation de Fr. 41.9 mios est compensée par le fait que le canton ne doit plus prendre en charge à 100% les frais d'investissements et d'autre part il perçoit une indemnité pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières au RSV (Fr. 12.8 mios).

Au sujet des investissements 2012 de Fr. 4.1 mios, il s'agit de la finalisation des projets débutés en 2011.

Evolution du taux de couverture des hospitalisations

+ Fr. 2'495'000.00

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de couverture prévu	52.50%	53.00%	53.50%	54.00%	54.50%	55.00%
Augmentation annuelle du taux		0.50%	0.50%	0.50%	0.50%	0.50%
Impact financier RSV*		2'025'000	2'025'000	2'025'000	2'025'000	2'025'000
Impact financier cliniques privées*		100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Impact financier sur les HHC*		370'000	370'000	370'000	370'000	370'000
Total		2'495'000	2'495'000	2'495'000	2'495'000	2'495'000
Total cumulé		2'495'000	4'990'000	7'485'000	9'980'000	12'475'000

* calcul sur la base du budget 2012 avec le taux de couverture adapté à l'année, sans tenir compte du renchérissement et de l'évolution de l'activité

Afin d'atteindre les objectifs prévus de 55 % de taux de couverture des hospitalisations en 2017 en application de la législation fédérale, le canton a choisi une progression annuelle de 0.5% pour les 5 prochaines années (Fr. 2.495 mios).

GP 14 : Prise en charge non hospitalière

- Fr. 18'007'000.00

	Budget 2011	Budget 2012	Ecart
Etablissements médico-sociaux	66'450'000.00	43'800'000.00	-22'650'000.00
Centres médico-sociaux	21'725'000.00	24'620'000.00	2'895'000.00
Centres SIPE	1'850'000.00	2'000'000.00	150'000.00
Organisation de secours (OCVS)	4'600'000.00	5'950'000.00	1'350'000.00
Subv. à des institutions intercant. (IAS + IUMUL)	37'000.00	22'500.00	-14'500.00
Réseaux régionaux de santé	200'000.00	76'400.00	-123'600.00
Support informatique soins de longue durée	440'000.00	250'000.00	-190'000.00
Liaison interinstitutionnelle	810'000.00	1'120'000.00	310'000.00
Foyers de jour	1'020'000.00	1'100'000.00	80'000.00
Coûts répartis	1'330'128.00	1'174'737.00	-155'391.00
Recettes	-385'843.00	-345'351.00	40'492.00
Investissements	6'500'000.00	6'800'000.00	300'000.00
GP 14	104'576'285.00	86'568'286.00	-18'007'999.00

La participation du canton au financement des établissements médico-sociaux diminue de Fr. 22.6 millions. Ces coûts seront à charge des communes (RPTII).

7 DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Charges	433'462'505	458'124'100	446'838'200	-11'285'900	-2.46%
Revenus	295'072'716	305'488'400	282'040'300	-23'448'100	-7.68%
Excédent de charges	138'389'789	152'635'700	164'797'900	12'162'200	7.97%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Investissements propres	8'043'481	12'426'300	13'870'000	1'443'700	11.62%
Subventions accordées	11'032'028	10'042'500	11'199'300	1'156'800	11.52%
Subventions redistribuées	1'758'795	0	150'000		
Dépenses d'investissements	20'834'304	22'468'800	25'219'300	2'750'500	12.24%
Recettes d'investissements	7'411'477	6'542'500	10'749'300	4'206'800	64.30%
Excédent de dépenses	13'422'827	15'926'300	14'470'000	-1'456'300	-9.14%

7.1 Police cantonale

Rubr. 50 : Investissements propres + Fr. 2'616'500.00

Le projet POLYCOM avance conformément à la planification définie par le Conseil d'Etat. Un montant de Fr. 7.175 mios est prévu dans ce budget pour réaliser 14 stations. Il restera 3 stations à réaliser en 2013. Il est à noter que ces réalisations sont dépendantes d'éventuelles oppositions.

Fin 2013, 70 stations auront été installées en Valais dont 40 prises en charge par la Confédération (corps des gardes frontières) et 30 par le Canton du Valais.

Rubr. 45 : Dédommagements de collectivités publiques - Fr. 110'000.00

La refacturation des prestations de la Police cantonale tant à des tiers (manifestations sportives en particulier) qu'aux collectivités publiques n'est pas clairement définie. Une inégalité de traitement peut être constatée notamment entre les différentes communes valaisannes qui sont dotées de police communale ou intercommunale et celles qui n'en ont pas.

La Cofi réitère sa demande (rapport sur le budget 2010) au département de lui fournir un rapport relatif à la pratique actuelle concernant la refacturation de prestations de la Police cantonale à des tiers lors de manifestations et de le compléter pour les collectivités publiques.

7.2 Service de la circulation routière et de la navigation

Rubr. 40 : Impôts + **Fr. 4'160'000.00**

L'augmentation du parc automobiles et l'indexation de l'impôt sur les véhicules à moteur génèrent des recettes supplémentaires alors que le décompte à la journée de l'impôt engendre un manque à gagner de Fr. 500'000.00.

7.3 Etablissements pénitentiaires

Rubr. 45 : Dédommagements de collectivités publiques + **Fr. 1'450'000.00**

Le budget 2012 tient compte d'une pleine occupation du Centre de Pramont.

La Cofi attend avec intérêt les améliorations proposées par les 6 groupes de travail nommés suite à l'audit sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans.

7.4 Offices des poursuites et faillites

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises + **Fr. 887'100.00**

Les Offices des poursuites et faillites (OPF) sont dotés depuis juin 2011 d'une application permettant une procédure informatisée des recouvrements de créances. Le 25 % des actes transmis aux OPF émane de l'Office cantonal du contentieux financier.

La Cofi demande que l'Office cantonal du contentieux financier utilise la voie informatisée pour le recouvrement par voie légale de ses créances afin d'éviter une saisie manuelle par les Offices des poursuites et faillites.

7.5 Service de l'action sociale

Rubr. 36 : Subventions accordées + **Fr. 7'516'700.00**

La directive de la cheffe du département prévoit que les institutions destinées à l'hébergement et à l'occupation des personnes handicapées peuvent créer des fonds de réserve d'exploitation. L'évolution est présentée dans le tableau suivant :

	Etat du fonds au 01.01.2008	Etat du fonds au 01.01.2009	Etat du fonds au 01.01.2010	Etat du fonds au 01.01.2011	Limite maximale du fonds au 01.01.2011
Atelier Manus	0.00	249'556.00	503'768.00	767'036.00	1'038'000.00
Ateliers du Rhône	0.00	305'200.00	390'480.00	646'697.00	1'237'000.00
CAAD	0.00	7'773.00	120'688.00	202'976.00	441'000.00
La Miolaine	0.00	152'321.00	306'246.00	0.00	652'000.00
Le Chalet	0.00	34'804.00	135'725.00	0.00	416'000.00
LVT	0.00	150'000.00	0.00	67'351.00	1'266'000.00
Emera	300'000.00	1'004'185.00	1'744'272.00	2'514'246.00	2'953'000.00
FOVAHM	0.00	822'270.00	1'683'697.00	2'232'505.00	3'542'000.00
FRSA	0.00	131'546.00	49'496.00	0.00	553'000.00
Fux Campagna	0.00	104'031.00	240'537.00	304'616.00	539'000.00
Insieme Oberwallis	0.00	158'353.00	260'015.00	0.00	4'232'000.00
Fondation St-Hubert	0.00	740'964.00	744'903.00	1'410'705.00	3'788'000.00
Schlosshotel	0.00	0.00	13'140.00	68'441.00	210'000.00
St-Josef	0.00	26'450.00	0.00	269'850.00	1'010'000.00
Valais de Cœur	0.00	0.00	130'790.00	418'115.00	1'079'000.00
Fondation Domus				484'445.00	
Total	300'000.00	3'887'453.00	6'323'757.00	9'386'983.00	22'956'000.00

Selon les informations du service, un tiers des fonds de réserve des institutions sera probablement dissout pour couvrir une éventuelle insuffisance budgétaire au niveau de l'Etat.

Selon les directives du 13.10.2010 de la cheffe de Département pour le subventionnement de ces institutions, les fonds de réserve d'exploitation doivent servir pour couvrir les pertes d'exploitation des institutions après enregistrement des subventions d'exploitation convenues dans le mandat de prestations. L'alimentation de ces fonds résulte des excédents de recettes après enregistrement des subventions selon les mandats de prestations et des revenus (souvent en lien avec une occupation plus élevée que prévue au budget).

La dissolution des fonds de réserve prévue pour couvrir une éventuelle insuffisance budgétaire au niveau de l'Etat ne correspond pas à la directive.

Dans ce contexte, les mandats de prestations devraient être convenus en fonction des montants alloués par le Parlement.

La Cofi demande au Service de l'action sociale d'être plus restrictif au niveau de l'acceptation des budgets déposés par les institutions.

La Cofi peut comprendre, suite aux difficultés du canton d'établir un budget équilibré, que la dissolution des fonds de réserve d'exploitation ait été retenue comme une solution envisageable.

En analysant les montants des fonds au 01.01.2011 de Fr. 9.4 mios, la limite maximale de ces derniers de Fr. 22.956 mios et les directives concernant leur alimentation, la Cofi est de l'avis que la limitation maximale de ces fonds fixée dans la directive de la cheffe de département devrait être revue à la baisse.

La Cofi demande au département de revoir à la baisse le montant maximal admissible des fonds déterminé dans la directive concernant les institutions destinées à l'hébergement et à l'occupation des personnes handicapées du 13.10.2010.

Secteur de l'asile

Nous constatons depuis plusieurs années un déficit du secteur de l'asile après subvention de la Confédération.

Le secteur de l'asile est déficitaire et nous présentons ci-dessous les montants figurant dans le compte ou le budget :

Secteur de l'asile en déficit permanent :

GP 14 Budget 2012	-	Fr.	2'320'088.00
GP 14 Budget 2011	-	Fr.	1'634'079.75
GP 14 Compte 2010	-	Fr.	1'316'079.75
GP 14 Compte 2009	-	Fr.	53'244.67
GP 14 Compte 2008	-	Fr.	211'586.62

La Cofi réitère sa demande formulée dans le rapport sur le compte 2010 pour que le département étudie les mesures à prendre afin de pouvoir gérer le secteur de l'asile en fonction des forfaits alloués par la Confédération.

8 DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Charges	749'732'729	786'451'800	909'342'900	122'891'100	15.63%
Revenus	148'995'376	151'112'700	264'691'100	113'578'400	75.16%
Excédent de charges	600'737'353	635'339'100	644'651'800	9'312'700	1.47%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Investissements propres	4'535'781	4'960'000	5'493'000	533'000	10.75%
Prêts et participations permanentes	8'072'625	4'900'000	3'800'000	-1'100'000	-22.45%
Subventions accordées	10'256'739	11'600'000	9'802'000	-1'798'000	-15.50%
Dépenses d'investissements	22'865'145	21'460'000	19'095'000	-2'365'000	-11.02%
Recettes d'investissements	8'660'167	9'332'000	9'457'000	125'000	1.34%
Excédent de dépenses	14'204'978	12'128'000	9'638'000	-2'490'000	-20.53%

8.1 Service de la jeunesse

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 1'566'300.00

Le secteur de la petite enfance est en augmentation (nouvelles structures), le canton participe à hauteur de 30 % conformément à l'article 33 de la loi sur la jeunesse.

8.2 Service de la formation tertiaire

Pour des raisons légales, administratives et politiques, la HES-SO est divisée en deux entités HEVs2 et HES-SO VS (structures juridiques distinctes).

Les flux financiers croisés des communes-sites, du canton, de la Confédération et de la AHES (Accord Hautes Ecoles Spécialisées) sont présentés en annexe à notre rapport.

Rubr. 30 : Charges de personnel + Fr. 1'468'300.00

L'augmentation du nombre d'étudiants qui engendre également une augmentation du nombre de postes liés aux projets de recherches et prestations de services explique l'évolution de cette rubrique.

La Cofi prend acte du projet de fusion des deux écoles ainsi que de la réorganisation administrative et financière. Cette fusion a l'avantage de clarifier les flux financiers envers la nouvelle HES-SO.

8.3 Service de l'enseignement

Rubr. 30 : Charges de personnel

+ Fr. 317'000'000.00

Cette augmentation trouve sa justification par le changement du mode de comptabilisation des charges de personnel de la scolarité obligatoire et spécialisée dans le cadre de RPT II.

Evolution du coût par élève

En lien avec la RPTII, les communes participeront par un forfait par élève au coût de l'école obligatoire. Ci-après est présenté le détail du calcul qui a été fait lors de la mise en consultation du projet RPTII et pour le budget 2012 :

Calcul du forfait	2008			2012		
	Montants bruts	% communal	Part des communes	Montants bruts	% communal	Part des communes
Ecoles primaires	173'712'131.00			189'400'000.00		
Cycles d'orientation	107'196'456.00			125'700'000.00		
Enseignement spécialisé OES				14'900'000.00		
Enseignement spécialisé du SCJ				900'000.00		
Enseignement spécialisé dans la scolarité obligatoire	10'344'731.00					
Total charges d'enseignement	291'253'318.00	30%	87'375'995.00	330'900'000.00	30%	99'270'000.00
Charges éducatives	21'509'778.00	70%	15'056'845.00		70%	14'980'000.00
Charges éducatives de l'OES				16'900'000.00		
Charges éducatives du SCJ				4'500'000.00		
Total des charges éducatives	21'509'778.00			21'400'000.00		
Charges prises en considération	312'763'096.00		102'432'840.00	373'700'000.00		114'250'000.00
Elèves						
Elèves primaires			25'661			25'400
Elèves du CO			10'160			10'000
Mineurs des institutions			372			380
Total des élèves			36'193			35'780
Forfait par élève			2'830.18			3'193.12
Forfait par élève arrondi			2'830.00			3'200.00

Il s'agit de tous les enfants en âge de scolarité obligatoire domiciliés dans la commune indépendamment du lieu de scolarisation.

La facturation sera établie sur le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire.

La Cofi demande un rapport qui précise de quelle manière seront traités les cas suivants lors de la facturation du forfait par élève aux communes pour la scolarité obligatoire :

- Elèves en âge de scolarité obligatoire qui partent au collège
- Elèves hors scolarité obligatoire qui sont encore scolarisés (10^{ème} année)

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises

+ Fr. 1'563'200.00

Cet écart est dû au transfert des charges des frais de 100 étudiants au coût moyen de Fr. 16'000.00 par étudiant du Service de la formation tertiaire au Service de l'enseignement (passerelles).

8.4 Service de la formation professionnelle

Rubr. 38 : Attribution aux financements spéciaux - Fr. 4'270'000.00

A la suite de la demande de la Cofi d'établir un règlement, le fonds de financement spécial (alimenté par un taux de 11 % de subventions fédérales) de la formation professionnelle est désormais transféré et géré par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) et son Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA).

8.5 Service de la culture

Rubr. 50 : Investissements propres + Fr. 250'000.00

Cette augmentation est essentiellement due aux travaux d'équipements (1^{ère} étape) pour la mise en service du dépôt des biens culturels qui se trouve dans l'ancien hôpital militaire sous le Feriendorf de Fiesch.

8.6 Service l'informatique

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. 2'596'800.00

Cette diminution est due à la prise en compte au budget 2011 des mises à jour des logiciels sous Windows.

9 DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Charges	332'606'667	328'397'200	354'536'200	26'139'000	7.96%
Revenus	419'230'788	399'219'300	427'115'500	27'896'200	6.99%
Excédent de revenus	86'624'121	70'822'100	72'579'300	1'757'200	2.48%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Investissements propres	645'664	3'015'000	2'850'000	-165'000	-5.47%
Prêts et participations permanentes	37'985'000	28'712'000	29'777'000	1'065'000	3.71%
Subventions accordées	20'178'578	19'302'000	21'012'000	1'710'000	8.86%
Subventions redistribuées	8'204'093	11'648'500	16'103'500	4'455'000	38.25%
Dépenses d'investissements	67'013'335	62'677'500	69'742'500	7'065'000	11.27%
Recettes d'investissements	44'504'871	41'298'500	48'333'500	7'035'000	17.03%
Excédent de dépenses	22'508'464	21'379'000	21'409'000	30'000	0.14%

La Cofi constate que, dans tous les services de ce département à l'exception du Service de l'agriculture, aucune explication n'est donnée quant aux écarts constatés concernant les ressources financières.

La Cofi demande que tous les Services du DEET donnent les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières dans les mandats de prestations.

9.1 Service du développement économique

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 2'120'300.00

L'augmentation des subventions accordées pour la promotion touristique et économique de Fr. 2.1 mios est due à la conjoncture qui affecte fortement le développement du tourisme valaisan. De plus, le service prévoit un montant de Fr. 3 mios financé par un prélèvement sur le fonds de soutien à l'économie pour toute une série d'actions spéciales.

Rubr. 52 : Prêts et participations permanentes - Fr. 1'500'000.00

La Cofi avait demandé dans son rapport sur le compte 2010 qu'une meilleure communication des procédures soit élaborée par le Service du développement économique pour la promotion des crédits NPR. Ceci a été fait auprès des conférences des présidents dans chaque district même si la convention-programme entre la Confédération et le canton n'a pas été encore formellement conclue.

Rubr. 56 : Subventions accordées + Fr. 2'450'000.00

Le service a inscrit au budget pour les 50 communes avec problématique spécifique des régions de montagne (52 moins 2 suite à la fusion de la Commune du Mont-Noble) Fr. 2.6 mios pour l'aide au logement et Fr. 1.8 mios pour les loyers modérés.

Rubr. 62 : Remboursements de prêts et de participations permanentes + Fr. 2'350'000.00

Pour le Palladium, l'Etat et la Confédération avaient accordé en 2005 des crédits LIM pour Fr. 2.6 mios chacun. En 2008, la première annuité aurait dû être payée (canton : Fr. 190'000.00 - Confédération : Fr. 185'000.00).

Ce remboursement a été reporté de 2 ans. Il a été constaté que le remboursement n'a pas été effectué en 2010.

La Cofi constate que le Conseil d'Etat, lors de l'octroi de ces crédits, était trop optimiste dans son analyse en ce qui concerne la capacité financière du centre à rembourser lesdits crédits et que la fondation n'est pas en mesure de remplir ses engagements.

9.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail

Rubr. 30 : Charges de personnel + Fr. 14'589'300.00

Le personnel des ORP a été cantonalisé (108.85 EPT).

Rubr. 41 : Patentes et concessions + Fr. 3'200'000.00

Le montant a été sous-estimé en 2011. Le budget 2012 se base sur le compte 2010.

Convention Casino Montana

La Cofi avait demandé dans son rapport sur le compte 2010 d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'une révision de la convention avec le Casino de Crans-Montana. Selon les informations obtenues, celle-ci devrait être conclue pour le budget 2013.

9.3 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 918'000.00

L'augmentation concerne les rabais industriels pour les entreprises à forte consommation d'énergie. Ce montant s'explique par l'utilisation de la marge de manœuvre à disposition du Conseil d'Etat comme forme de soutien à l'économie.

9.4 Service des registres fonciers et de la géomatique

La Cofi demande que les amendes conventionnelles prévues dans les contrats d'entreprises soient facturées aux géomètres qui ne respectent pas les délais de livraison des données.

10 DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Charges	265'474'808	249'837'300	255'695'600	5'858'300	2.34%
Revenus	152'594'808	134'020'400	153'649'500	19'629'100	14.65%
Excédent de charges	112'880'000	115'816'900	102'046'100	-13'770'800	-11.89%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 - 2012	en %
Investissements propres	308'551'554	313'906'200	336'817'000	22'910'800	7.30%
Prêts et participations permanentes	11'889'664	15'493'000	11'732'000	-3'761'000	-24.28%
Subventions accordées	71'242'091	67'289'500	59'381'300	-7'908'200	-11.75%
Subventions redistribuées	2'171'742	2'400'000	2'000'000	-400'000	-16.67%
Dépenses d'investissements	393'855'051	399'088'700	409'930'300	10'841'600	2.72%
Recettes d'investissements	252'021'679	265'501'600	289'682'800	24'181'200	9.11%
Excédent de dépenses	141'833'372	133'587'100	120'247'500	-13'339'600	-9.99%

La Cofi constate que, dans plusieurs des services de ce département, peu d'explications, voire aucune, ne sont données quant aux écarts constatés concernant les ressources financières.

La Cofi demande que tous les Services du DTEE donnent les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières dans les mandats de prestations.

10.1 Office de construction des routes nationales

Rubr. 50 : Investissements propres + Fr. 27'210'000.00

Planification du chantier de l'A9 dont les dépenses sont prévues avec l'OFROU et en fonction des contrats passés avec les entreprises. Certaines parties des travaux font l'objet de financements spéciaux à titre de mesures d'accompagnement et sont financées différemment (48 % la Confédération et 52 % le canton et les communes). Pour rappel, le financement du chantier A9 se répartit à hauteur de 96% pour la Confédération et de 4 % pour le canton.

10.2 Service des transports

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 945'400.00

Cette rubrique enregistre les subventions accordées aux entreprises de transports publics (ETC) dont l'offre est sans cesse améliorée. La Confédération participait sous la rubrique 46 à la subvention aux entreprises de transports régionaux à hauteur de 65 %. Pour 2012 et selon la révision de la clé de répartition qui a lieu tous les 4 ans, ce taux a été réduit à 64 %, ce qui augmente la part cantonale d'environ Fr. 1 mio.

La clé de répartition de la subvention à l'exploitation des infrastructures est également passée de 69 % à 67 % pour la Confédération, soit 2 % de plus pour le canton.

Rubr. 56 : Subventions accordées + Fr. 1'743'100.00

L'exploitation et les investissements concernant « l'Autoverlad » ont été assumés pendant les 3 premières années par le fonds RPLP puisqu'il s'agissait d'un projet nouveau. Ce projet est, dès 2012, financé par le budget ordinaire de l'Etat.

10.3 Service des routes et des cours d'eau

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises + Fr. 706'300.00

Une augmentation de Fr. 600'000.00 est enregistrée sous la rubrique 318 car le contrat de prestations entre la Confédération et le canton est soumis à la TVA qui devrait toutefois être récupérée dans les rubriques 400.

Rubr. 38 : Attribution aux financements spéciaux - Fr. 3'713'400.00

Suite à des intempéries, le fonds RPLP a été utilisé pour remettre en état diverses routes. En 2011, en plus des montants usuels, Fr. 2.9 mios ont été prévus dans cette rubrique en remboursement du découvert provoqué suite à ces travaux. Pour 2012 est prévu le montant ordinaire pour l'entretien et la correction des cours d'eau en relation avec la loi sur les forces hydrauliques, ce qui explique en partie cette différence.

10.4 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux + Fr. 3'388'000.00

Affectation des subventions de la Confédération qui sont réutilisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux (mode de comptabilisation avant RPT I).

A noter que ce fonds progressera de Fr. 1.6 mios et le solde au 31.12.2011 est prévu à hauteur de Fr. 10.6 mios.

Cette rubrique enregistre l'alimentation du fonds de financement spécial « formation professionnelle » conformément au règlement du 27.10.2010. Ce règlement prévoit un prélèvement sur la subvention fédérale reçue selon l'article 53 de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13.12.2002. 11 % du total des subventions fédérales reçues sont attribués annuellement au fonds pour couvrir les investissements.

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 6'950'000.00

Cette rubrique est en diminution car la construction du nouveau Centre de St-Maurice arrivera à son terme. A noter également que le projet cellulaire de Crêtelongue a été suspendu en attendant le résultat de l'audit sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans.

11 MANDATS DE PRESTATIONS

Les propositions des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2012 sont énumérées ci-dessous :

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Service des forêts et du paysage

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises

Mandat à Valrando d'effectuer la planification des itinéraires pédestres cantonaux	+Fr. 50'000.00
---	-----------------------

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Service de l'action sociale

Rubr. 36 : Subventions accordées

Subventions aux institutions	+ Fr. 3'100'000.00
-------------------------------------	---------------------------

Commission de l'économie et de l'énergie

Service administratif et juridique

Prolongation du décret du 18.06.2009 concernant le programme cantonal de soutien à l'économie (dissolution prévue du solde du fonds de Fr. 10 mio au budget 2012)
--

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Rubr. 30 : Charges de personnel

Engagement d'un collaborateur (développement, planification et mise en place d'une stratégie cantonale dans le domaine de l'énergie)	+ Fr. 150'000.00
---	-------------------------

Ces propositions doivent encore être définitivement déposées par les présidents des commissions thématiques concernées lors de l'entrée en matière sur le budget. Elles seront analysées par la Cofi lors du traitement du budget en session parlementaire, conjointement aux propositions provenant des groupes et des députés individuellement.

12 CONCLUSION

La Cofi constate que l'exigence constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement **est juste atteinte** pour le budget 2012. Toutefois, ce résultat peut être qualifié de satisfaisant notamment du fait que le Conseil d'Etat ne pouvait plus budgétiser une recette en lien avec la participation au bénéfice de la BNS. Au budget 2011, cette dernière s'élevait encore à Fr. 65 mios. La crise financière sur les marchés financiers a donc eu les premiers effets sur les recettes du Canton du Valais. Heureusement, la conjoncture dans notre canton se porte encore relativement bien. Dans ce contexte, il est donc réjouissant que les investissements bruts retenus au budget 2012 atteignent un très haut niveau avec un montant de Fr. 540.9 mios.

Par rapport aux autres cantons, le budget 2012 du Canton du Valais est rassurant. Actuellement, sur les budgets connus des 21 cantons, 15 présentent un déficit.

Au niveau de la création de nouveaux postes, la Cofi suit les propositions du Gouvernement. Elle arrive à la conclusion que les demandes du Conseil d'Etat son justifiées. L'analyse a également démontré que des économies doivent être apportées aux rubriques 31 et 36. C'est pourquoi, après examen du projet de budget soumis par le Conseil d'Etat, la Cofi propose au Parlement d'approuver le budget 2012 avec les modifications suivantes :

- **une réduction budgétaire de Fr. 137'500.00 à la rubrique « Biens, services et marchandises » concernant la préposée à la protection des données conformément à la décision de la Présidence du Grand Conseil ;**
- **une réduction budgétaire de Fr. 1 mio à la rubrique « Biens, services et marchandises » ;**
- **une réduction budgétaire de Fr. 6 mios à la rubrique « Subventions accordées » concernant le subventionnement des caisses-maladie ;**
- **une réduction budgétaire de Fr. 6 mios à la rubrique « Subventions accordées » concernant les autres subventions sans caractère d'investissement ;**
- **une alimentation du fonds des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle de Fr. 13.1375 mios, soit le montant des économies demandées.**

En cas d'excédent de revenus lors de la clôture du compte 2012, la Cofi demande que le fonds des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle soit alimenté d'une manière appropriée conformément à la PIP 2011-2014.

D'autre part la Cofi demande au

Pouvoir Législatif

- un réexamen du mandat attribué à la préposée à la protection des données en comparaison avec la solution de la création d'un poste (taux d'activité à déterminer) affecté à cette tâche ;

DFIS

- que l'Office cantonal du contentieux financier utilise la voie informatisée pour le recouvrement par voie légale de ses créances afin d'éviter une saisie manuelle par les Offices des poursuites et faillites ;

DSSI

- de lui fournir un rapport relatif à la pratique actuelle concernant la refacturation de prestations de la Police cantonale à des tiers lors de manifestations (demande formulée dans le rapport sur le budget 2010) et de le compléter pour les collectivités publiques ;
- que le Service de l'action sociale soit plus restrictif au niveau de l'acceptation des budgets déposés par les institutions ;
- de revoir à la baisse le montant maximal admissible des fonds déterminé dans la directive concernant les institutions destinées à l'hébergement et à l'occupation des personnes handicapées du 13.10.2010 ;
- qu'il étudie les mesures à prendre afin de pouvoir gérer le secteur de l'asile en fonction des forfaits alloués par la Confédération (demande déjà formulée dans le rapport sur le compte 2010) ;

DECS

- d'établir un rapport qui précise de quelle manière seront traités les élèves en âge de scolarité obligatoire qui partent au collège et les élèves hors scolarité obligatoire qui sont encore scolarisés (10^{ème} année) lors de la facturation du forfait par élève aux communes pour la scolarité obligatoire ;

DEET

- que les Services du DEET donnent les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières dans les mandats de prestations ;
- que les amendes conventionnelles prévues dans les contrats d'entreprises soient facturées aux géomètres qui ne respectent pas les délais de livraison des données ;

DTEE

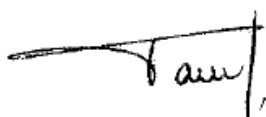
- que les Services du DTEE donnent les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières dans les mandats de prestations.

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur engagement et leur disponibilité.

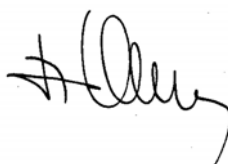
La Cofi propose au Parlement l'approbation du projet de budget 2012 en tenant compte des modifications apportées dans le présent rapport. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité des 11 membres présents.

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**Le président :**

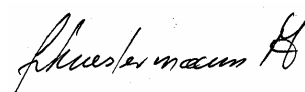
Georges Emery

Le vice-président :

Jérôme Favez

**Le rapporteur de
langue française :**

Daniel Porcellana

**Le rapporteur de
langue allemande :**

Alex Schwesternmann

ANNEXES :

- FLUX FINANCIERS HES-SO VS
- RAPPORTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

SCHEMA DES FLUX FINANCIERS HES-SO

Schéma financier HEVS2 Budget 2012

V2

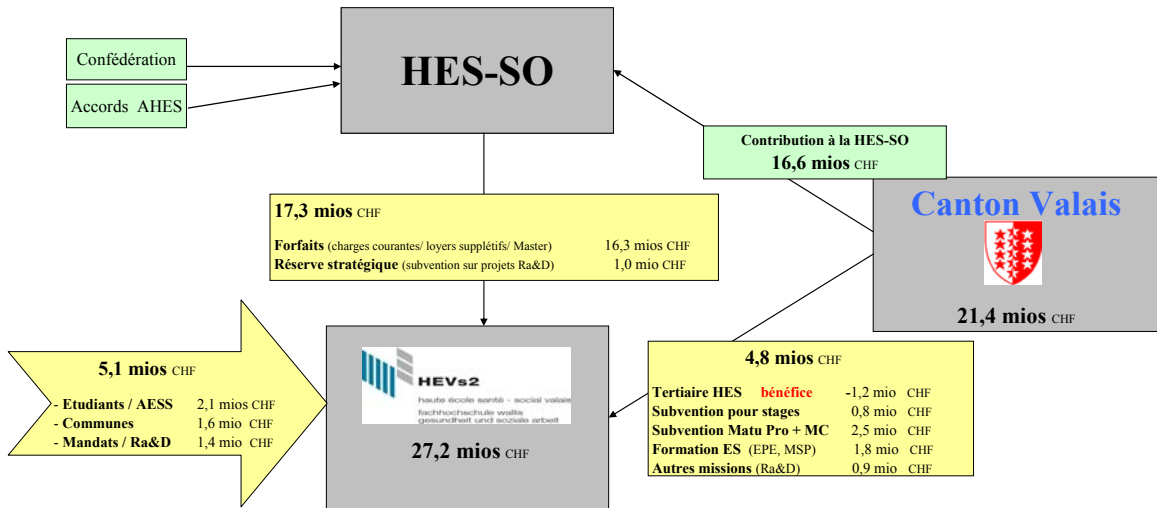
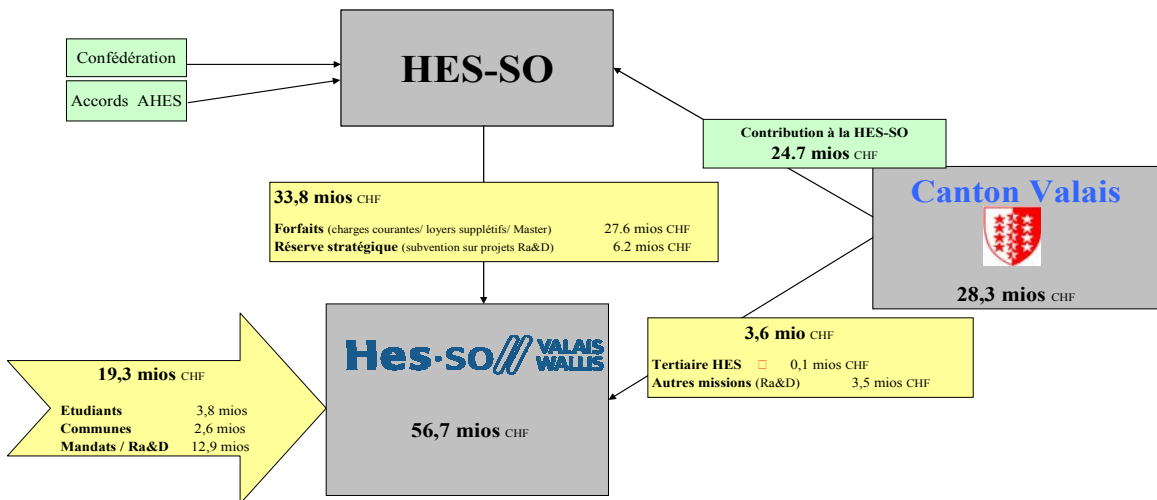


Schéma financier HES-SO VS Budget 2012

V8



RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSION THEMATIQUES

Commission des finances:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 de l'Administration des finances et du Service des contributions

Commission des institutions et de la famille:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 de la Chancellerie d'Etat, du Service de l'information, du Service des ressources humaines, du Service juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales et du Secrétariat à l'égalité et à la famille

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 du Service des forêts et du paysage, du Service de la protection de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service des registres fonciers et de la géomatique

Commission de la sécurité publique:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 du Service administratif et juridique du DSSI, de la Police cantonale, des Etablissements pénitentiaires, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire, des Offices des poursuites et faillites et du Service de la population et des migrations

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 du Service administratif, juridique et du sport, du Service de la jeunesse, du Service de la formation tertiaire, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle, du Service de la culture et du Service informatique

Commission de l'économie et de l'énergie:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 du Service administratif et juridique du DEET, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Commission de l'équipement et des transports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2012 du Service administratif et juridique du DTEE, du Service des transports, du Service des routes et des cours d'eau, du Service des bâtiments, monuments et archéologie et de l'Office de construction des routes nationales